



► LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens, en ces premiers jours du printemps cet édito me donne l'occasion de vous informer tout d'abord de quelques-uns de nos projets à venir. Trois grands chantiers devraient commencer cette année dans notre village : l'isolation thermique des bâtiments municipaux des Mathieux et des Aubergeries, la construction d'un garage à Fontmolines pour abriter les véhicules des services techniques et la réfection de la chaussée sur une grande partie de la traversée du village. Comme tous les ans nous poursuivons nos efforts de réhabilitation de la voirie communale goudronnée sur ses tronçons les plus endommagés.

Cependant, c'est à la route de la Cascade (site du Blétonnet et section qui conduit au Gîte des Charaçons depuis le parking de la Cascade), et aux ponts sur le Rabioux que nous consacrerons notre principal financement de voirie en partenariat avec l'Office National des Forêts. Leur remise en état permettra aux véhicules de les emprunter sans encombre et redonnera à ce site tout son attrait touristique. D'autres chantiers plus modestes comme le reprofilage du terrain de foot ou l'extension du cimetière sont aussi lancés et devraient être achevés en 2019.

Je souhaite aussi dans ces quelques lignes évoquer certains éléments plus préoccupants de l'actualité communale : l'inspection académique nous a avertis que la baisse des effectifs à l'école entraînera la fermeture d'une classe. Plus problématique encore, le Conseil régional a décidé de ne plus financer le ramassage scolaire qui simplifiait tant le quotidien des parents et des enfants sur la commune. Nous ne savons pas à ce jour si des solutions de remplacement pourront être mises en œuvre. Sur un autre terrain, notre nouveau PLU a fait l'objet d'un certain nombre de recours qui nécessiteront une réponse appropriée et un traitement respectueux des avis exprimés.

Sur un plan plus positif, nous avons eu la confirmation du maintien de notre bureau de poste jusqu'en 2022. Nous continuerons à défendre avec vigueur la présence de ce service public, dont nous savons l'attachement pour de nombreux châteauroussins. Bien à vous.

Jean-Marie BARRAL

► SAINT-MARCELLIN OU SAINT-CLAUDE ?

Le 8 mars dernier, une conférence à double voix a eu lieu en mairie à l'occasion du retour du tableau « St Marcellin bénissant ».

Toshiro Matsunaga, le restaurateur de l'œuvre a exposé la procédure de restauration de la toile.

Cette dernière avait fait l'objet d'une étude de faisabilité au préalable afin de savoir quel genre de restauration il fallait entreprendre. En effet, la toile était très abîmée. De nombreuses interventions de repeints faits

Catherine Briotet, conservatrice des antiquités et objets d'arts pour les Hautes-Alpes, a relaté l'histoire et a expliqué les signes iconiques de l'œuvre comme les origines de l'évêque St Marcellin qui a été sacré évêque d'Embrun en 363. La scène représentée sur l'œuvre se retrouve sur de nombreux autres tableaux de la région. Cependant, on pourrait se demander s'il s'agit bien de Saint-Marcellin ou bien s'il s'agit de Saint-Claude, le saint qui aurait ressuscité un enfant et dont les montagnes forment le décor de ce saint en arrière-plan.

Cette conférence a été précédée dans l'après-midi par une intervention du restaurateur auprès des classes CE et CM de l'école du Rabioux pour sensibiliser les enfants sur la restauration du patrimoine mobilier et sur la découverte d'un métier peu connu qui est celui d'un restaurateur en œuvre d'art.

L'œuvre sera entreposée dans l'église Saint-Irénée pendant la période de restauration de l'église Saint-Marcellin.

La restauration de l'œuvre a coûté 13 590 € H.T, financé à 40 % par la DRAC, 30 % par la Région et 10% par le Département. La présentation du restaurateur a été possible grâce à l'aide du Pays S.U.D. ■



aléatoirement au fil du temps avaient été réalisés par les paroissiens. Ces interventions montrent l'intérêt des castelroussins pour cette œuvre malgré une méconnaissance des techniques de restauration. Cette dernière est toujours délicate car le rendu ne doit pas être une interprétation de l'œuvre mais doit se rapprocher au plus près de l'œuvre originale. Les produits utilisés permettent une restauration qui est réversible.

► CONSEILS MUNICIPAUX

15 NOVEMBRE 2018

École numérique

Une subvention a été attribuée pour l'appel à projets « Écoles numériques innovantes et ruralité 2017 ». Des classes ont été équipées de vidéoprojecteurs et de nouveaux tableaux adaptés.

Restauration d'un tableau

La commune sollicite la Région et la DRAC pour financer la restauration du tableau « Christ en croix avec Saint-Marcellin et Saint-Charles-Borromée » de l'église Saint-Marcellin.

Commission locale d'évaluation des charges transférées

La commune a adopté le rapport de la CLECT ainsi que la révision des attributions de compensation. Ce rapport prévoyait une clause de révision en 2018. La CLECT s'est réunie en juillet 2018 et a acté une modification sur les charges transférées de la commune de Châteauroux les Alpes.

Convention de déneigement de Saint-Alban

Une convention de déneigement a été établie avec un prestataire pour le déneigement sur le hameau de Saint-Alban.

Réduction du loyer du gîte des Pinées

Une demande d'exonération a été émise par le locataire pour le loyer 2018, faisant état des difficultés rencontrées sur le sentier de randonnée pour se rendre à la cascade de la pisse. Une réduction du loyer a été acceptée.

Tarifs 2019

Repas portés : ils augmenteront de 0,05€. La facturation sera établie en fonction des revenus des usagers.

Salle des fêtes : les tarifs de location de la salle des fêtes sont inchangés.

Médiathèque : les tarifs 2018 seront reconduits. La compétence reste communale bien qu'un réseau des bibliothèques se mette en place.

10 JANVIER 2019

Achat de parcelles

Proposition d'acquérir les parcelles situées sous et le long de la route du cimetière Saint-Irénée au même prix que celui pratiqué pour la parcelle nécessaire à l'extension.

Approbation du PLU

Le PLU est présenté par le bureau d'études Chado puis approuvé.

Questions diverses

- Reprise du gîte des Pinées : aucune offre à ce jour.
- La commission « liste électorale » est supprimée au profit de la commission de contrôle dont il faudra désigner les représentants.

7 FÉVRIER 2019

Ferme photovoltaïque

- Présentation du projet d'implantation de ferme photovoltaïque aux Beaumes (terrain privé) par la société Voltalia.
- Délibération ajournée pour permettre la tenue d'une réunion de travail.

Projet garage services techniques

Délibération modifiée en séance pour ne porter que sur la demande de financements.

Les élus se positionneront ultérieurement sur le projet au regard des améliorations apportées.

Report du transfert de la compétence eau à la CCSP au 1^{er} janvier 2026

La commune utilise sa minorité de blocage, comme le permet la loi « Ferrand Fesneau ».

Questions diverses

- Un compromis de vente va être signé pour la vente de l'ancienne école Saint-Roch.
- La commune va récupérer une redevance d'occupation du domaine public auprès d'Orange et Edf, avec effet rétroactif.
- Les effectifs des élèves baissent : la sixième classe sera fermée à la rentrée 2019.
- L'épisode neigeux a créé d'importants problèmes de circulation sur la commune : des améliorations sont à trouver.
- La FFME se désengage de la sécurisation du site d'escalade de Roche Rousse. La commune le prendra en charge en lien avec le Département. Un arrêté municipal interdisant temporairement l'accès est pris. ■

Le compte-rendu complet du conseil municipal est disponible en mairie ou sur le site internet : www.chateauroux-les-alpes.com

► 16 ANS !

Vous venez de fêter vos 16 ans ! Dans le mois qui suit votre anniversaire, vous DEVEZ vous présenter en mairie pour vous faire recenser.

Cette démarche est obligatoire et vous permet d'accéder aux examens tels le permis de conduire, le baccalauréat... Merci de vous munir de votre pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille. ■

► CAHIER DE DOLÉANCES

A la suite des annonces du Président de la République dans la continuité de l'organisation du grand débat national, le maire a pris la décision de mettre à la disposition des habitants, un cahier de doléances.

Du 20 décembre 2018 au 20 février 2019, ce cahier a recueilli une quinzaine d'avis. Il a été ensuite transmis en préfecture pour être étudié.

La restitution du contenu des cahiers citoyens sera réalisée par les services de l'État dans le respect des trois principes directeurs que sont :

- l'exhaustivité, toutes les contributions individuelles et collectives seront prises en compte,
- la transparence, l'ensemble des contributions seront disponibles en open data dans le respect des données personnelles,
- l'égal accès aux données. ■

► ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Elles se dérouleront le dimanche 26 mai 2019.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h dans la salle du conseil de la mairie.

Si vous souhaitez tenir le bureau de vote, rapprochez-vous du secrétariat de la mairie. ■

► BARRES À NEIGE

Suite à la grosse chute de neige de cet hiver, la commune s'est rendue compte que certains castelroussins n'avaient pas respecté l'arrêté municipal n°2018-09 du 2/2/2018 obligeant l'installation de crochets ou de barres à neige sur les toitures des bâtis qui surplombent la voie publique.

Cette absence de système de protection constitue une infraction et la responsabilité du propriétaire peut être engagée en cas d'accident. Si ce n'est pas fait, pensez à vous équiper pour l'hiver prochain, vous avez tout l'été et l'automne ! ■

► L'EXPLOITATION DE L'ARDOISE

Au XVIII^e, l'ardoise devient la couverture idéale de notre canton car elle remplace avantageusement le chaume : elle est légère, ininflammable, imperméable, et a l'immense avantage d'être proche des lieux de vie. À partir des années 1920, elle sera progressivement remplacée par la tôle.



© Claude Blanchet

En 1789, dans les archives, on peut lire le témoignage suivant : « à Baratier : ... les maisons... sont couvertes d'ardoises, excepté trois ou quatre qui sont couvertes de chaume. Il n'y a point de carrières d'ardoises et les habitants tirent l'ardoise de la communauté de Châteauroux qui est à la distance d'une lieue et demi ; ... ». La même année, les officiers municipaux de la commune écrivent : « ... il y a des carrières d'ardoise dans Châteauroux ; elles sont dans la montagne et dans des lieux presque inaccessibles ; ... Il est des carrières auxquelles on ne peut pénétrer qu'avec des échelles de cordes ; il est peu d'années que quelques-uns des carriers n'y perdent la vie, soit par des chutes ou des coulées de neige... ». Au XIX^e, l'exploitation s'accroît du fait de la mise en place d'aides financières

par les autorités pour lutter contre l'incendie. Les locaux exercent ce métier exigeant un savoir-faire certain et une excellente condition physique. Dans des documents de 1789, on peut lire à propos des carriers qu'à Châteauroux : « quoiqu'ils ne payent aucune propriété à la communauté ; ils sont presque toujours les plus misérables ». Cette activité prendra un caractère presque industriel dans notre village, les carriers séjournant dans la carrière toute la semaine voire tout l'hiver. Le gisement occupe en 1880 jusqu'à 80 personnes organisées en groupes. Parfois, c'était un membre de la famille qui apportait le ravitaillement. L'exploitation se fait par des galeries plongeantes qui peuvent être agrandies au point de former de vastes salles. Les remblais constituent des murs qui montent

jusqu'aux plafonds qu'ils soutiennent. La pierre est extraite en grosses plaques recassées pour faciliter leur transport avec des brancards jusqu'à l'entrée de la cavité. Là, la plupart du temps les « bancs » sont refendus en ardoises d'un centimètre d'épaisseur, en lauzes de trois à quatre centimètres. Le tailleur devait « avoir le sens de la pierre » pour limiter les déchets qui repartaient à la combe. Les ardoises regroupées par « canne » sont transportées à dos d'homme, parfois avec des traîneaux ou des mulets jusqu'à la route. Au début du XX^e, un câble aérien est installé avec deux bennes. Parfois, la benne se mettait à balancer et les ardoises étaient perdues. Les ardoises de Châteauroux étaient réputées pour leur finesse et leur résistance. Selon le dicton « un cubert in laouzas, cint ans se repaousan »*. Malgré cela, les nouveaux matériaux d'origine industrielle, sonneront le glas de l'exploitation des ardoisières qui s'achèvera à Châteauroux en 1953. Deux gisements sont connus, depuis le XVIII^e pour celui du Rabioux et le XIX^e pour celui du Couleau. Une quarantaine d'ardoisières se trouvent dans les falaises de la Queste. Certaines s'enfoncent à plus de 20 à 30 mètres. D'autres sont effondrées. À l'entrée de l'une d'elle se trouve l'ossature d'un lit, des niches, des banquettes, témoins émouvants d'une activité rustique et exigeante. En 2014, un documentaire a été produit, il est visible sur internet. ■

*« Une toiture en ardoise, on se repose 100 ans ».

Le saviez-vous ?

La Collégiale de Briançon, terminée en 1718, a été couverte d'ardoises extraites à Châteauroux.

► INFORMATION TÉLÉRECOURS CITOYEN

Depuis le 30 novembre 2018, l'application Télérecours citoyens est généralisée à l'ensemble des tribunaux administratifs, des cours administratives d'appel et du Conseil d'État.

Télérecours citoyens permet aux particuliers et aux personnes morales de droit privé (entreprises, associations, syndicats...) de déposer une requête et d'échanger, de façon dématérialisée, mémoires et courriers avec la juridiction.

Cette application est accessible 7j/7, 24h/24 et garantit la sécurité des échanges. Tous les documents transmis sont horodatés et des accusés de dépôt et d'enregistrement sont automatiquement envoyés au requérant.

L'utilisation de Télérecours citoyens n'est pas obligatoire. Les justiciables peuvent toujours adresser leur recours par voie postale ou le déposer à l'accueil de leur juridiction. ■

► CAROLE QUÉRÉ-GENSUL : LA PASSION DU COMMERCE

Depuis 10 ans Carole Quéré-Gensul a repris l'épicerie du village. Elle y impulse une dynamique joyeuse et valorise des produits locaux et de qualité.



© Carole Quéré-Gensul

Déjà toute petite, Carole rêvait de tenir l'épicerie de Châteauroux ! Depuis le 1^{er} mai 2009, le rêve est devenu réalité... Mais son objectif était de créer un nouvel outil, ce qui a motivé le déménagement de l'ancien local vers la place du village le 1^{er} juillet 2014. Dès l'ouverture, Carole a orienté son commerce sous le signe de la proximité en faisant travailler des producteurs locaux ou choisis au gré des rencontres, en circuit court. Elle s'est également tournée vers des artisans aux produits atypiques, à l'esprit « bois et montagne ». Et avec un maître mot : la qualité ! Autres atouts de Carole : son sourire, sa gentillesse ou encore son goût pour le contact humain. Mais, travailler seule peut peser lourd dans tous les sens du terme et Carole transmettra son commerce à Delphine Bernard, jeune diplômée en commerce, à partir du mois de juin. Elle l'aidera à traverser l'été avant de prendre un peu de repos... et de repartir vers un nouvel horizon, peut-être pas si éloigné du commerce ? Mais sûrement en lien avec une autre passion ! ■

► TOUJOURS PLUS DE CHAMOIS

Depuis les années 1970, grâce aux réserves de chasse, aux zones protégées, à l'instauration du plan de chasse en 1989 et à quelques opérations de réintroduction, les populations de chamois ont fortement progressé, en nombre mais aussi dans leur répartition géographique.



© Albert Christophe (PNE)

Aujourd'hui, il n'est pas rare de pouvoir observer cet ongulé sur les rives de Serre-Ponçon ou au milieu des buis dans le sud des Hautes-Alpes. En quelques décennies, on est passé de la conservation à la gestion de cette espèce. Dans ce contexte, et vu les surfaces concernées, les méthodes classiques de comptage ne sont plus opérationnelles. Donner une tendance des effectifs est devenue plus significatif que l'effectif lui-même.

Depuis 2013, le Parc national des Écrins (PNE) et la Fédération départementale des Chasseurs mettent progressivement en place un protocole d'échantillonnage de chamois par massif. À Châteauroux, c'est l'unité de gestion n° 13 qui est concernée : depuis 3 ans, les agents du PNE et les chasseurs des sociétés de Châteauroux-les-Alpes, Saint-Clément-sur-Durance et Réallon comptent les adultes de chamois sur 10 zones bien délimitées, ceci à partir de postes

fixes et à 4 reprises entre le 10 juin et le 10 juillet. Ces sites ont été tirés au sort ce qui permet une exploitation statistique des résultats. Les chiffres issus des 3 premières années de suivi, montrent une stabilité des populations de chamois sur cette unité de gestion. À suivre... ■

► ENGAGEMENT

S'engager pour son village : tout un poème. Être un élu de proximité, c'est s'intéresser à son prochain tout en étant au fait d'un environnement complexe, évolutif voire instable. Tout à coup à Paris, ils ont découvert que des hommes et des femmes de tous horizons (en fait pas tout à fait d'après les rares études sociologiques en la matière), ne comptant pas leur temps, s'investissent auprès de leurs concitoyens. Ce dialogue quotidien, ou quasi, dans les communes dites rurales permet-il pour autant de répondre aux espoirs, aux exigences, aux attentes des uns et des autres ? On s'engage mais agir avec conviction n'est pas un objectif toujours simple à mener. Œuvrer pour la chose publique dans une collectivité

de notre taille, c'est mettre entre parenthèse sa soif du pouvoir mais là certains ne tarderont pas à parler de démagogie.

S'engager, c'est décider d'agir avec conviction, pour gérer une commune, c'est s'intégrer dans un collectif qui porte des projets mais qui a aussi l'abnégation d'agir sur de plus modestes sujets qui simplifient ou agrémentent la vie de tous. Aujourd'hui, l'action communale est un peu tiède mais le quotidien s'en trouve-t-il affecté ?

Ne doutons pas que les prochaines échéances redonneront un peu de couleur à tout cela ! ■

Groupe « Le Futur Est Entre Vos Mains »

► ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

- Sémih Baydan né le 1^{er} décembre, fils d'Anaïs Arnoux et de Güney Baydan
- Raffael Pinelli né le 1^{er} décembre, fils de Gwenaëlle Brouhouet et d'Alexandre Pinelli
- Ayma Hernelé née le 1^{er} janvier, fille de Manon Fabre et d'Aymeric Hernelé

DÉCÈS :

- Mauricette Agnel, née Lanore, le 14 janvier
- François Graziano, le 21 janvier
- Éliane Soldani née Bertrand, le 6 février
- Bruno Lions, le 14 février
- Josime Yvant, le 17 février
- Ginette Fabre née Martina, le 19 février

